



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

DELIBERATION 2025.48 D'ACHAT ET ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE ET DE JOUETS AUX ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL A L'OCCASION DES FETES D'ANNEE 2025

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	25 SEPTEMBRE 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	2 OCTOBRE 2025
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Mme Virginie VIDORETTA Conseillère Municipale

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe		X		Mme Chantal CARO
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe		X		M Philippe BRARD
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		M Joel MASSY
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		M Laurent de LAUNAY
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M Gilles BOUEY
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2025.48

DELIBERATION D'ACHAT ET ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE ET DE JOUETS AUX ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE 2025

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 731-1 à 5,
Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,
Vu l'information du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 24 septembre 2025.

Considérant qu'une collectivité territoriale peut faire bénéficier à ses employés d'un avantage sous forme de chèque cadeau, à l'occasion de Noël, qui, dans la limite d'un plafond annuel (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale), n'est pas assujéti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Considérant la proposition de distribuer, à l'occasion de Noël, aux enfants de moins de 10 ans au 31 décembre de l'année, un cadeau d'une valeur maximum de 30 euros et de les inviter à un spectacle pour l'arbre de Noël.

Considérant la proposition d'attribuer un chèque cadeau de 70 euros à l'occasion de la fête de Noël aux agents afin de les remercier pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité, selon les critères suivants :

- être en position d'activité ou en congé parental de moins de 6 mois
- être fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- être contractuel sur un poste permanent de droit public
- être contractuel de droit public sur un poste de remplacement
- être présent dans les effectifs de la collectivité au moment de la remise du chèque cadeau,

Conformément à la réglementation, le chèque cadeau ne pourra être utilisé que pour l'achat de biens en lien avec les fêtes de fin d'année. Ainsi, il ne sera pas possible de l'utiliser pour des achats de produits d'alimentation courante, de carburant, de tabac.

Il est demandé de bien vouloir :

- ✓ D'APPROUVER l'attribution des chèques cadeaux pour l'ensemble du personnel communal de la ville d'Izon fonctionnaires et contractuels en poste au sein de la collectivité au 1^{er} décembre 2025, soit 78 agents pour un montant de 70 euros selon les critères établis
- ✓ DIT que les crédits sont prévus et inscrits au budget 2025 – Chapitre 12 - article 6478 – Autres charges sociales diverses et 6228 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Fonction 020

- ✓ D'APPROUVER l'attribution d'un cadeau d'une valeur de 30 euros maximum aux enfants âgés de moins de 10 ans.
- ✓ DIT que la dépense est prévue et inscrite au budget 2025 – Chapitre 11- article 6232 Fêtes et cérémonies fonction 028

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Brigitte Nabet-Girard, 1^{ère} Adjointe au Maire et en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- APPROUVE l'attribution des chèques cadeaux pour l'ensemble du personnel communal de la ville d'Izon fonctionnaires et contractuels en poste au sein de la collectivité au 1^{er} décembre 2025, soit 78 agents pour un montant de 70 euros selon les critères établis
- DIT que les crédits sont prévus et inscrits au budget 2025 – Chapitre 12 - article 6478 – Autres charges sociales diverses et 6228 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Fonction 020
- APPROUVE l'attribution d'un cadeau d'une valeur de 30 euros maximum aux enfants âgés de moins de 10 ans.
- DIT que la dépense est prévue et inscrite au budget 2025 – Chapitre 11- article 6232 Fêtes et cérémonies fonction 028

Publiée le

Le Secrétaire de séance



Virginie VIDORETTA

Fait à Izon, le 02 octobre 2025

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.